



CHAMPIER NEWS



INFO

Parents – Elèves

03/09/2026 - N°1

Actualités

Chers parents,

Ce bulletin d'information est rédigé par l'équipe de direction du collège, à votre attention. Il regroupe les informations essentielles au bon déroulement de la scolarité de vos enfants en complément des actualités de l'ENT.

En cette rentrée je rejoins le collège avec beaucoup de plaisir et vous assure de tout mon enthousiasme pour continuer à faire réussir vos enfants. Les équipes très professionnelles qui m'entourent mettent en œuvre tous les moyens pour accompagner, soutenir et stimuler vos enfants. Nous sommes disponibles pour vous et vous encourageons à vous investir dans le collège et à nous rencontrer. Bonne année scolaire à toute notre communauté !

Alain Gaume et les équipes du collège Simone Veil.

Retrouvez toute l'actualité sur :
<https://simoneveil-champier.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>

LES INFOS IMPORTANTES

Signature du règlement intérieur :

La signature se fera uniquement en ligne à compter du **lundi 14 septembre 2026** par le biais du QR-code notifié sur la carte du collégien et concerne les élèves, les parents d'élèves et tous les personnels de l'établissement (le QR-code sera publié en interne).

Evaluations nationales :

Tous les élèves de **sixième, de cinquième et de quatrième** passeront les évaluations nationales (Français et Mathématiques) du 07 au 25 septembre 2026 et du 07 septembre au 02 octobre 2026 pour les classes de cinquième.

Exercice incendie n° 1

Mardi 22 septembre 2026 à 17h30

Dotation tablettes :

Tous les élèves des classes de cinquième seront équipés d'une tablette après la réunion sur l'usage des tablettes le **mardi 29 septembre 2026**.

Elections des parents :

Les élections des représentants des parents au conseil d'administration se dérouleront le **vendredi 9 octobre de 8h à 12h**.

Je vous rappelle que chaque parent est électeur et éligible. **Cette année, le vote sera électronique.**

Point sur la rentrée

Tous les personnels enseignants et non enseignants ont été nommés. Nous avons dû procéder à quelques réajustements de dernière minute mais tous les élèves ont leurs professeurs.

La rentrée décalée pour les niveaux de 5^{ème} à la 3^{ème} a permis de réaliser un accueil particulier pour les élèves de 6^{ème}. Les parents d'élèves de 6^{ème} ont pu déjeuner avec leurs enfants le premier jour de la rentrée ; cette opération a permis de tisser des liens entre les parents, avec les personnels tout en découvrant le collège.

Les emplois du temps définitifs débiteront le **lundi 14 septembre 2026**. Une nouvelle carte du collégien sera alors remise à votre enfant le vendredi 11 septembre 2026.

Calendrier pédagogique 2026/2027

2026 / 2027	Début	Arrêt des notes	Conseils de classe
1 ^{er} trimestre	01 septembre 2026	29 novembre 2026	du 30 novembre au 11 décembre 2026
2 ^{ème} trimestre	30 novembre 2026	07 mars 2027	du 09 au 19 mars 2027
3 ^{ème} trimestre	08 mars 2026	Selon calendrier de l'inspection académique	Selon calendrier de l'Inspection académique

Stages en entreprise pour les élèves

Les élèves scolarisés en classe de troisième doivent réaliser un stage d'observation d'une semaine. Ce stage concourt à construire un projet d'orientation et nourrir le dossier scolaire pour certains parcours par la découverte de métiers.

Ce stage aura lieu du **12 au 16 octobre 2026 (avant les vacances de Toussaint)**.

Photos de classe

Les photos de classe seront faites à compter du **mardi 8 septembre 2026**.

Les réunions des parents – dates à retenir

La réunion des parents du niveau sixième aura lieu le lundi 07 septembre 2026 à partir de 18h au restaurant scolaire.

La réunion des parents du niveau troisième aura lieu le mardi 15 septembre 2026 à partir de 18h au restaurant scolaire.

La réunion des parents du niveau de cinquième pour les tablettes aura lieu le **mardi 29 septembre 2026** à partir 17h30 en salle d'étude.

Calendrier scolaire

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Jeudi 3 septembre 2026
Vacances de la Toussaint		Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026		
Vacances de Noël		Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027		
Vacances d'hiver	Du samedi 13 février au lundi 1 ^{er} mars 2027	Du samedi 20 février au lundi 8 mars 2027	Du samedi 6 février au lundi 22 février 2027	Du samedi 13 février au lundi 1 ^{er} mars 2027
Vacances de printemps	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027	Du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2027	Du samedi 3 avril au lundi 19 avril 2027	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027
Vacances d'été		Samedi 3 juillet 2027		

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

 **À noter**

Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 7 mai 2027.

Codes Educonnect

Vous retrouverez sur l'ENT la procédure de connexion ENT-Pronote / Contrôle parental iPads [ICI](#)

Exercice incendie n° 1

Le premier exercice incendie au lieu le **mardi 22 septembre 2026 à 9h45**. Vous voudrez bien rassurer au préalable vos enfants en leur rappelant qu'il s'agit d'une simulation d'exercice afin d'acquérir les bons réflexes.

Association des parents d'élèves du collège

L'association des parents d'élèves du collège regroupe tous les parents du collège, volontaires pour communiquer avec l'équipe de direction, les équipes pédagogiques et les autres acteurs du collège.

Une réunion animée par les membres actuels de l'association aura lieu le **jeudi 17 septembre 2026 à partir de 18h00** au collège de Simone Veil en salle modulable. L'équipe de direction accueillera les parents avec un discours introductif.

Vous y obtiendrez les informations sur le fonctionnement du collège et de ses instances (conseils d'administration, conseils de classe...) dans lesquelles vous avez votre place. L'association a besoin de vous pour organiser les élections de ses représentants. Vous êtes les bienvenus, quelles que soient vos interrogations et vos souhaits.

Calendrier des élections

« Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés (...) dans chaque établissement. »

« Les parents d'élèves participent par leurs représentants (...) au conseil d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe. » Extraits de la circulaire du 25 août 2006

Listes électorales	Arrêt des listes électorales	Vendredi 18 septembre 2026 (20 jours avant)
Candidatures	Date limite de réception au secrétariat des candidatures au conseil d'administration (signées par les candidats) 5 sièges pour les parents d'élève	Vendredi 25 septembre 2026 (10 jours avant)
Désistement	Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Mardi 29 septembre 2026 (8 jours francs avant l'ouverture du scrutin)
Matériel de vote	Distribution des consignes de vote électronique aux familles	Vendredi 02 octobre 2026 (6 jours avant)
Elections	Elections des représentants des parents	Vendredi 9 octobre 2026 de 8h00 à 12h00

Restauration scolaire

Les demandes de modifications de régime scolaire (Externe, demi-pensionnaire 4 jours) seront possibles à plusieurs moments au cours de l'année : au moment de la fixation des emplois du temps définitifs puis lors des changements de trimestres. Une fiche en pièce jointe vous sera transmise, par le biais de votre enfant, au format papier.

Cette fiche demi-pension sera à rendre avant le mardi 8 septembre 2026 au service de gestion uniquement (1^{er} étage).

Vous pouvez contacter le service administratif de gestion :

Intendance.0383542u@ac-grenoble.fr ou 04.37.04.04.47

Cantine scolaire

Le service restauration du collège Simone Veil fonctionne via un système cuisine mutualisée. Les repas sont fabriqués pour plusieurs établissements scolaires du bassin Voironnais.

Les menus sont affichés sur le site de l'ENT. L'accès au self se fait par un badge au format carte. En cas de perte, le nouveau badge est facturé 5 €. Des modifications sont possibles à chaque changement de période : **coupon à remplir obligatoirement.**

Les tarifs des repas pour les élèves sont fixés par le Conseil départemental de l'Isère. Actuellement, le tarif est de **2 € par repas**, et ce quel que soit le régime de demi-pension choisi par les familles. La **facturation se fait à chaque début de trimestre (le paiement doit intervenir dans un délai de 15 jours maximum à réception de la facture.**

Des aides financières peuvent être accordées en fonction de votre situation sociale et financière : Bourses nationales de collège, le fonds social.

Un formulaire papier intitulé « la demi-pension en 4 points » sera remis à votre enfant le vendredi 4 septembre 2026. Vous pouvez aussi le télécharger sur l'ENT du collège. Il devra être rendu au service de gestion administrative avant le mardi 8 septembre.

Modes de paiement :

- Télépaiement via Educonnect (**à privilégier**)
- Virement
- Espèces ou chèque (**à l'ordre de l'agent comptable du lycée Hector Berlioz**) à déposer au service de gestion administrative.

Fonds sociaux

Le fonds social permet d'**apporter une aide exceptionnelle à un élève** pour faire face à des dépenses de vie scolaire et de scolarité : factures de cantine ou frais de transport, fournitures scolaires (y compris vêtements de sport ou de travail dans les ateliers), voyages scolaires et sorties scolaires, soins médicaux onéreux (lunettes, appareils auditifs ou dentaires...) et tout besoin en lien avec la vie de l'élève.

Ces aides sont accordées par le chef d'établissement, après avis de la commission qu'il préside et constituée par des membres de la communauté éducative, des délégués d'élèves et de parents d'élèves. Les dossiers sont **anonymes** et les membres de la commission sont soumis à l'obligation de discrétion et de confidentialité.

Modalités de la demande :

La demande de fonds sociaux est à faire par écrit à l'aide d'un dossier disponible au secrétariat d'intendance ou en téléphonant : 04.37.04.04.44

Comment faire une demande de bourse en ligne ?

Votre enfant est scolarisé dans un établissement public

Vous pouvez **consentir à l'étude automatique** de votre droit à une bourse au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant au collège pour l'année scolaire 2026-2027. Cet accord vaut demande de bourse.

Pour l'étude automatique du droit à la bourse, il vous est demandé de renseigner vos données d'état-civil (nom et prénoms, date et lieu de naissance) ainsi que celles de votre concubin éventuel. Cela permet la récupération des données fiscales nécessaires à l'examen de votre demande de bourse. Vous êtes ainsi dispensé de déposer une demande de bourse lors des rentrées suivantes grâce à la conservation de votre consentement.

Si vous ne consentez pas à ce dispositif, vous pouvez déposer votre demande de bourse durant la campagne 2026-2027 :

- soit en utilisant le service en ligne Téléservice Bourses (pour tous les collèges publics de toutes les académies, l'accès se fait en se connectant au portail Scolarité-Services [via un compte EduConnect ou avec FranceConnect](#) ;
- soit en utilisant [le formulaire de demande de bourse de collège](#).

Votre enfant est scolarisé en établissement privé

Votre demande ne peut être effectuée qu'à l'aide [du formulaire de demande de bourse nationale de collège](#) pour l'année scolaire 2026-2027. Une fois rempli, le formulaire doit être envoyé ou déposé au secrétariat du collège de votre enfant avec les pièces justificatives demandées.

Votre enfant est scolarisé au Centre national d'enseignement à distance (Cned)

[Votre demande de bourse](#) doit aussi être effectuée à l'aide du formulaire. Celui-ci doit être transmis, accompagné des pièces justificatives, au service académique des bourses nationales du Cned (au [service des bourses de l'académie de Rouen](#), qui est situé dans l'Eure, si votre enfant est inscrit en classe d'enseignement général ; et au [service des bourses de l'académie de Toulouse](#), qui est situé en Ariège, si votre enfant est inscrit en [classe d'enseignement général et professionnel adapté - Segpa](#)).

À noter

Une plateforme nationale vous propose une assistance, si vous avez des questions relatives à votre demande de bourse :

- par téléphone au 0 809 54 06 06 (du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, prix d'un appel local) ;
- en ligne : assistanceteleservice.education.gouv.fr.

La méthode de notation du brevet des collèges évolue à compter de la précédente session, dont les épreuves finales sont organisées à la fin de l'année scolaire 2026-2027.

L'obtention du diplôme national du brevet repose sur :

- la moyenne de toutes les notes des enseignements obligatoires de 3^e (avec une prise en compte des points supérieurs à la moyenne pour les enseignements facultatifs, comme « langues et cultures de l'Antiquité » ou « chant choral ») ;
- et les notes obtenues à 5 épreuves passées à la fin de la 3^e (4 épreuves écrites portant sur les programmes de français, mathématiques, sciences et « histoire-géographie et enseignement moral et civique », et une épreuve orale basée sur un projet mené dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs).

À compter de la session 2026 du diplôme national du brevet, la répartition entre les notes des épreuves finales et le contrôle continu évolue ainsi :

- **60 % pour les notes des épreuves finales**
- **40 % pour le contrôle continu**

Un projet local d'évaluation a été présenté au conseil d'administration du collège la précédente année scolaire. Il a fait l'objet d'une réflexion de la communauté pédagogique et éducative afin de cadrer au mieux le contrôle continu.

[Voir le projet local d'évaluation](#)

Vidéoprotection

Dans le cadre de l'application du plan VIGIPIRATE, le collège Simone Veil met en place un ensemble de mesures visant à prévenir les tentatives d'intrusions et d'attentats.

Le système de vidéoprotection, mis en service en septembre 2020, et complété en septembre 2026, a pour objectif de surveiller les abords de l'établissement, les entrées de l'établissement et les entrées des toilettes, ces dernières sources de nombreuses dégradations.

Localisation :

Collège Simone Veil, 165 route du 16 mai 1944 – 38260 Champier :

Aux 6 caméras existantes installées en septembre 2020 ont été ajoutées 3 caméras permettant la surveillance de l'entrée des toilettes localisées ainsi :

- 1 caméra à l'entrée du collège
- 1 caméra au portillon du collège
- **3 caméras à l'entrée des toilettes élèves (nouvelles caméras)**
- 1 caméra rue du Châtelard au niveau de la salle modulable
- 1 caméra à l'entrée de la gare routière
- 1 caméra à la sortie de la gare routière
- 1 caméra à l'entrée du gymnase

Les caméras sont déclarées auprès de la CNIL selon les modalités légales.

Bonne année scolaire !